Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 033-243301165-20261016-2026_7_9-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
JALLE EAU BOURDE
CANÉJAN
CESTAS
SAINT JEAN D'ILLAC

DELEGUES EN EXERCICE : 28

NOMBRE DE PRESENTS : 20

NOMBRE DE VOTANTS : 27

L'an deux mille vingt-six, le 16 octobre à 17 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 9 octobre, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Bernard GARRIGOU, Président.

PRESENTS :
Messieurs – GARRIGOU - CELAN –- CHIBRAC - DEFFIEUX - GORALCZYK – HARRIBEY – LANGLOIS – MERCIER – PROUILHAC – QUINTANO – QUISSOLLE - STEFFE

Mesdames – ALOS - BOUYE –- FABRE – GANDRAND — NOBLE — REMIGI - ROUSSEL - SILVESTRE

ABSENTS EXCUSES : Néant
Madame GOURPIL

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :
Madame DESVERGNES à Monsieur HARRIBEY
Madame ETCHEVERS à Monsieur QUISSOLLE
Madame HANRAS à Monsieur PROUILHAC
Madame MOREIRA à Madame GANDRAND
Monsieur BUCHOUL à Monsieur GORALCZYK
Monsieur BEYRAND à Monsieur QUINTANO
Monsieur FABRE à Monsieur CELAN

ELUS PRESENTS AYANT QUITTE LA SALLE ET NE PARTICIPANT PAS AU VOTE : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE
Monsieur LANGLOIS est désigné comme secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Monsieur LANGLOIS qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 033-243301165-20261016-2026_7_9-DE

séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 15 septembre 2026 est adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 033-243301165-20261016-2026_7_9-DE

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 OCTOBRE 2026 - DÉLIBÉRATION N° 2026/7/9
Réf 8.8

OBJET : CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA CCI - PLAN DE MOBILITE ZAE POT-AU-PIN ET JARRY – AUTORISATION

Monsieur QUINTANO expose,

Dans le cadre de l'étude relative à l'élaboration de son Plan de Mobilité Simplifié, la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde a réuni en février 2025, deux ateliers participatifs visant à l'expression des besoins des acteurs du monde économique du territoire : les clubs d'entreprises de la CCJEB, et les employeurs des zones d'activités de Jarry et de Pot-au-Pin.

Y ont été présentés en préambule les grands enjeux en matière de mobilité ainsi qu'un rapide état des lieux de l'existant sur le territoire et des premiers retours du diagnostic territorial. Cette introduction a été suivie de phases de travail en sous-groupes autour de thématiques, complétées par un temps de restitution collective.

Les constats et collectes d'informations à l'issue de ces phases de concertation ont été les suivantes :

- D'une manière générale, les difficultés de mobilité ont un impact certain sur le recrutement et la fidélisation des employés. Le manque d'accessibilité au site par un autre mode de déplacement que la voiture individuelle, le manque de fréquence des offres de transport, la sécurité des aménagements cyclables ainsi que les temps trop importants passés dans les transports en commun sont les principaux motifs évoqués, tant pour l'accessibilité au site qu'en matière de transport pour les employés.

- Plus spécifiquement, les acteurs économiques des ZA Jarry et Pot au Pin, qui ont régulièrement manifesté leurs contraintes et inquiétudes, déplorent l'absence d'offre de mobilité pour desservir les deux zones d'activités, la quasi-totalité des salariés se rendant sur le site de leur entreprise en voiture. Le manque d'alternative implique que ces entreprises ne prennent pas ou ne proposent pas de personnes ne possédant pas de véhicule individuel par souci de sécurité et de ponctualité.

- Enfin, les horaires de travail, très souvent décalés ou régis par le système de 2x8 ou 3x8, varient d'une entreprise à une autre. Certaines entreprises connaissent une forte saisonnalité avec une augmentation du nombre de salariés à certaines périodes de l'année qui compliquent les phases de recrutement pour un public habitant souvent à l'extérieur de la CC Jalle-Eau Bourde, engendrant des flux pendulaires conséquents.

Au-delà de la constitution d'un comité des partenaires réunissant chaque année, 3 collèges afin d'enrichir la politique de mobilité, la CC Jalle-Eau Bourde a choisi, parmi l'ensemble des nombreux enjeux identifiés dans le cadre du Plan de Mobilité Simplifié, de dédier une action spécifique afin de répondre aux difficultés des acteurs économiques du territoire et de solliciter les services de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) pour la mise en œuvre d'un accompagnement dédié.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 033-243301165-20261016-2026_7_9-DE

La chambre consulaire, forte de son expérience sur les zones d'activité métropolitaines, propose un programme d'aide à la mise en œuvre de Plans de Mobilité Employeurs (PDME) et/ou de Plans de Mobilité Employeurs communs (PDMEc) qui constituent des réponses adaptées aux problématiques soulevées.

Ces derniers permettent d'élaborer de nouvelles solutions de mobilité (autopartage, covoiturage, télétravail, mobilités douces, etc.) tout en diminuant le risque routier et les émissions de polluants en cohérence avec les objectifs du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) adopté sur notre territoire.

Cet accompagnement proposé par la CCI dans la démarche de mobilité, à la fois de la collectivité en tant qu'AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité) et des acteurs économiques concernés, se décline selon plusieurs séquences successives :

- Une phase de **lancement** destinée notamment à créer et animer un comité de pilotage du PDMEc en charge de la coordination, de la mise en œuvre du plan d'actions, de la prise de décision et du suivi des résultats en lien avec la mise en place d'un comité technique.

- Une phase de **diagnostic** qui doit permettre à la fois de fournir des données globales sur la mobilité réelle des travailleurs et sur leur capacité à modifier leurs habitudes de déplacements ainsi que sur leur lieu de vie actuel,

- Une phase "**plan d'actions**" qui permet de définir une stratégie et d'élaborer une feuille de route opérationnelle. Cette phase s'appuie sur la mobilisation des acteurs concernés (entreprises et collectivités) et doit amener à échanger et débattre sur les résultats et les premières pistes d'actions à coconstruire et déployer,

- Une phase de **mise en œuvre opérationnelle** reposant notamment sur la communication pour informer et sensibiliser le personnel des entreprises et qui conditionne la réussite du Plan de Mobilité.

- Une dernière phase "**suivi et évaluation**" qui définit l'objectif global et la gouvernance du Plan de Mobilité (pilotage, objectifs et cibles, financement). C'est lors de cette phase que se définissent les indicateurs de suivi et d'évaluation :

 - Indicateurs de suivi évaluant la réalisation du Plan de Mobilité,
 - Indicateurs de résultat évaluant les changements de comportements (report modal),
 - Indicateurs de performance évaluant l'impact du Plan de Mobilité sur les zones d'activité impliquées.

La CC Jalle Eau Bourde considère que la mise en place d'un PDME(c) facilitera la transition d'initiatives isolées vers une approche coordonnée, pilotée entre différents acteurs à l'échelle des zones d'activités concernées en demande de solutions plurielles.

L'élaboration de ce plan permettra ainsi de fédérer les entreprises des zones d'activité concernées autour d'un objectif commun pour réduire la part de l'autosolisme, optimiser et mutualiser les solutions de mobilité entre entreprises, améliorer l'attractivité et la fidélisation des salariés et enfin de faciliter les déplacements des salariés concernés.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 033-243301165-20261016-2026_7_9-DE

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 22 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Madame GANDRAND, Monsieur GORALCZYK et leurs mandants et Monsieur FABRE)

- **Fait siennes** les conclusions du rapporteur,
- **Valide** les principes et objectifs de l'accompagnement et les phases proposés par la CCI Bordeaux Gironde dans l'objectif de mise en œuvre d'un Plans de Mobilité Employeurs communs avec la collectivité et les entreprises des ZA Jarry et Pot au Pin,
- **Autorise** le Président à signer le contrat ci-joint avec la CCI Bordeaux Gironde pour un montant de 29 930 Euros TTC pour les phases 0 à 2, le chiffrage des phases optionnelles 3 (mise en œuvre opérationnelle estimée entre 5 et 10 000 €) et 4 (suivi et évaluation estimée autour de 20 000 €) dépendant de l'avènement des 3 premières phases.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT – Bernard GARRIGOU

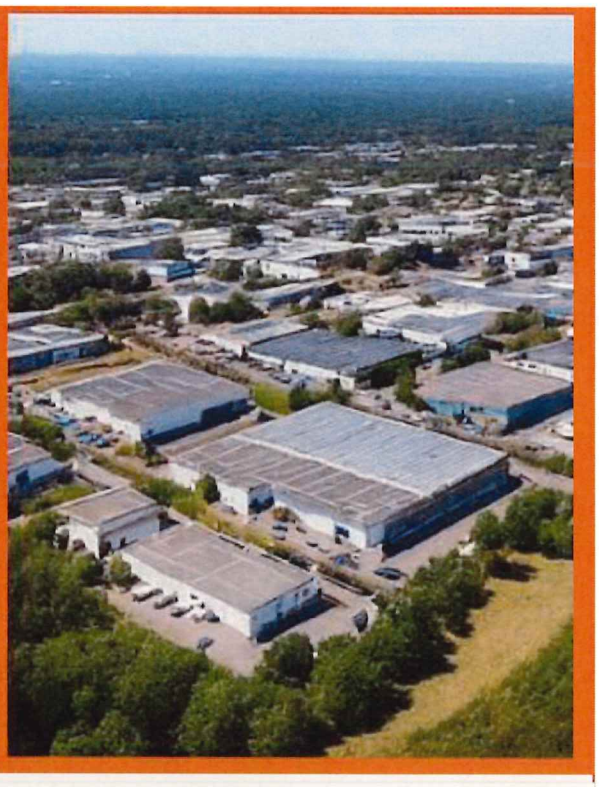
LE SECRETAIRE DE SEANCE,
Jean-Pierre LANGLOIS

Le Président
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 23/10/2026 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 23/10/2026

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 033-243301165-20261016-2026_7_9-DE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
JALLE EAU BOURDE
CANEJAN
CESTAS
SAINT JEAN D'ILLAC

Proposition démarche PLAN DE MOBILITE ZAE POT-AU-PIN / JARRY

ACTION EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ

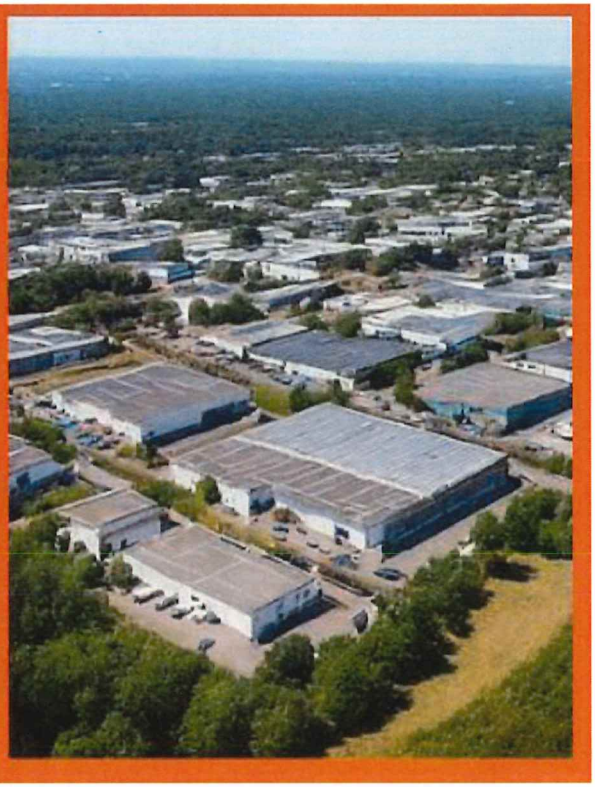
CCI BORDEAUX GIRONDE

Système de Management de la Qualité certifié ISO 9001 par

Juillet 2026

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 033-243301165-20261016-2026_7_9-DE





Les enjeux de mobilité liés à l'optimisation des déplacements pendulaires et professionnels sont une préoccupation croissante pour l'ensemble des acteurs publics comme privés afin :

- d'améliorer l'accès aux sites et les conditions de transport des salariés,
- de contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports et de favoriser une démarche citoyenne et responsable.

Les Plans de Mobilité Employeur (PDME) et les Plans de Mobilité Employeur communs (PDMEc) constituent des réponses adaptées à ces enjeux et permettent d'élaborer et de mettre en œuvre de nouvelles solutions de mobilité (autopartage, covoiturage, télétravail, mobilités douces, etc.), tout en diminuant le risque routier et les émissions de polluants.

La **Chambre de Commerce et d'Industrie Bordeaux Gironde (CCIBG),** dans le cadre de sa politique de maintien et de développement durable de l'activité économique de son territoire, s'implique en faveur de l'amélioration de l'accessibilité des établissements publics et privés ainsi que de la mobilité des travailleurs.

La CCIBG se positionne également comme un partenaire relais des politiques publiques de promotion et d'incitation en faveur des PDME et des PDMEc et soutient l'expression des besoins des acteurs économiques en matière de mobilité auprès des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM).

Compte tenu de ses domaines de compétence, de ses ressources, de son expertise et forte de son savoir-faire en matière de mobilité durable, la CCIBG est pleinement en mesure d'apporter aux entreprises et aux établissements publics son expérience ainsi que ses outils pour la réalisation de cette démarche.

CCI BORDEAUX GIRONDE

Système de Management de la Qualité certifié ISO 9001 par : afaq

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 033-243301165-20261016-2026_7_9-DE



Les grandes étapes d'une démarche mobilité :

1. **Une phase de diagnostic** doit permettre à la fois de fournir des données globales sur la mobilité réelle des travailleurs et sur leur capacité à modifier leurs habitudes de déplacement.

2. **La phase "plan d'actions"** permet de définir une stratégie et d'élaborer une feuille de route opérationnelle. Cette phase s'appuie sur la mobilisation des acteurs concernés (entreprises et collectivités). Des focus groupes peuvent également être organisés pour échanger et débattre sur les résultats et les premières pistes d'actions à mettre en œuvre.

3. **Mise en œuvre opérationnelle : la communication** est un axe transversal au projet. Elle constitue la première action mise en œuvre pour informer et sensibiliser le personnel. Elle conditionne la réussite du Plan de Mobilité.

4. **La phase "suivi et évaluation"** définit l'objectif global et la gouvernance du Plan de Mobilité (pilotage, objectifs et cibles, financement). C'est lors de cette phase que se définissent les indicateurs de suivi et d'évaluation :
 - indicateurs de suivi évaluant la réalisation du Plan de Mobilité,
 - indicateurs de résultat évaluant les changements de comportements (report modal),
 - indicateurs de performance évaluant l'impact du Plan de Mobilité sur le système.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 033-243301165-20261016-2026_7_9-DE



Contexte

Les zones d'activités de Pot-au-Pin et de Jarry, situées à Cestas, au sein de la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde, constituent l'un des principaux pôles logistiques du sud-ouest de l'agglomération bordelaise.

Idéalement implantées à proximité immédiate de l'A63, elles concentrent de nombreuses plateformes d'entreposage, de distribution et de transport, accueillant plusieurs dizaines d'entreprises et générant un volume d'emplois important dans les secteurs de la logistique, de la manutention et des services associés.

Cependant, le dynamisme économique de ces zones s'accompagne d'enjeux majeurs en matière de mobilité et d'attractivité de l'emploi. La forte dépendance à la voiture individuelle, le trafic de poids lourds et la desserte en transports en commun très limitée complexifient l'accès aux sites pour les salariés.

Dans un contexte de tensions sur le recrutement dans les métiers de la logistique, l'amélioration de l'accessibilité apparaît ainsi comme un levier stratégique pour renforcer l'attractivité du territoire et soutenir son développement économique durable.

Dans des zones logistiques, marquées par des flux massifs et des horaires synchronisés, agir sans diagnostic partagé reviendrait à multiplier des initiatives dispersées, peu lisibles et peu performantes.

Dès lors, la mise en œuvre d'un PDMEc constitue un levier structurant pour organiser une première réponse mutualisée et adaptée aux spécificités de ces zones d'activités. Cette démarche permettra ensuite de co-construire un plan d'actions, d'identifier les actions les plus pertinentes, de les prioriser, puis d'accompagner leur mise en œuvre, leur déploiement et leur suivi.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 033-243301165-20261016-2026_7_9-DE

PHASE 0 : LANCEMENT

Création du PDMEc de la ZAE Pot-au-Pin / Jarry



Logique globale de la démarche : Diagnostic partagé → Co-construction → Priorisation → Planification → Mise en œuvre → Évaluation.

1. Contexte et objectifs

Les zones concentrent un nombre important de salariés (près de 3 000) aux profils variés (opérateurs logistiques, chauffeurs, fonctions support), avec :

- des horaires décalés (3x8, travail de nuit),
- une forte dépendance à la voiture individuelle,
- une desserte en transports en commun très limitée et souvent inadaptée aux amplitudes horaires,
- des distances domicile-travail souvent intercommunales.

Objectifs du PDMEc :

- fédérer les entreprises autour d'un objectif commun,
- réduire la part de l'autosolisme,
- optimiser et mutualiser les solutions de mobilité entre les entreprises,
- améliorer l'attractivité et la fidélisation des salariés,
- faciliter les déplacements des salariés.

Le PDMEc devra permettre de passer d'initiatives isolées à une approche coordonnée, pilotée par les différents acteurs à l'échelle des zones.

2. Méthodologie de déploiement

En amont, l'organisation de rendez-vous avec les entreprises, en format bilatéral ou collectif, sera nécessaire afin de :

- partager un constat commun sur les problématiques,
- identifier les contraintes spécifiques et les attentes,
- identifier les initiatives, les actions et les bonnes pratiques mises en place par chacun (dans un objectif de partage et de retour d'expérience),
- présenter la démarche PDMEc et l'adapter aux réalités opérationnelles.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 033-243301165-20261016-2026_7_9-DE

PHASE 0 : LANCEMENT

Création du PDMEc de la ZAE Pot-au-Pin / Jarry

Objectif : poser les bases, disposer d'un cadre commun et engager les parties.



Action – Gouvernance et mobilisation des acteurs

- Création et animation d'un comité de pilotage du PDMEc (élus de la collectivité, responsables d'entreprises volontaires, président du club d'entreprises, CCIBG), en charge de la coordination, de la mise en œuvre du plan d'actions, de la prise de décision et du suivi des résultats.
- Désignation d'un référent mobilité au sein de chaque entreprise adhérente : relais direct au sein de l'entreprise lors de la phase de diagnostic notamment.
- Création d'un comité technique (référents mobilité des entreprises, agent référent de la collectivité pour le PDMEc, techniciens de la collectivité, CCIBG, etc.).
- Définition d'un calendrier de réalisation et des indicateurs de suivi.

Compte tenu du nombre d'entreprises implantées sur les zones d'activités de Pot-au-Pin et de Jarry (43 établissements), une démarche progressive sera privilégiée. **Une première phase de mobilisation ciblera prioritairement les 20 entreprises comptant les effectifs salariés les plus importants**, afin de concentrer les efforts sur les établissements présentant le plus fort potentiel d'impact en matière de mobilité.

Cette approche permettra d'engager rapidement une part significative des salariés, tout en facilitant le déploiement progressif de la démarche auprès des autres entreprises.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 033-243301165-20261016-2026_7_9-DE



Action – Le diagnostic mobilité

Objectif : après validation de la démarche par le COPIL, il s'agira de disposer d'une connaissance fine des flux domicile-travail et du fonctionnement de la mobilité au sein des zones pour cibler les solutions les plus pertinentes.

Etape n°1 : la cartographie des lieux de provenance

Objectifs : la domiciliation des salariés doit permettre d'analyser finement les distances domicile-travail afin d'en déduire le potentiel théorique de report modal, de la pratique de l'autosolisme vers des modes de déplacement alternatifs : identifier, par exemple, le potentiel de personnes éligibles au covoiturage ou aux mobilités douces.

Méthodologie : collecte et exploitation des fichiers d'adresses anonymisées des salariés des entreprises adhérentes.

Confidentialité : la politique de confidentialité de la CCIBG garantit, en dehors du cadre de l'étude, la non-exploitation des données transmises par les entreprises. Conformément à la réglementation relative à la protection des données (RGPD), nous sommes en mesure de fournir des attestations garantissant leur confidentialité et leur protection.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 033-243301165-20261016-2026_7_9-DE



Action – Le diagnostic mobilité

Etape n°2 : l'enquête mobilité

Objectifs : il s'agit d'apporter une vision qualitative des pratiques de mobilité des salariés (mode de déplacement, temps de parcours moyen, distance de trajet, horaires d'embauche, etc.) et d'appréhender leur capacité à les faire évoluer, tout en prenant en compte leurs contraintes :

- relever leurs besoins et leurs attentes en matière d'accessibilité, d'aménagement et de sécurité lors des trajets domicile-travail,
- relever les freins et les idées exprimés pour limiter les déplacements en voiture (autosolisme),
- établir des profils cibles pour aider à la définition d'une stratégie,
- évaluer le potentiel des personnes susceptibles de modifier leur mode de déplacement et leur intérêt pour des solutions alternatives,
- réaliser des projections pour chaque mode de déplacement.

Méthodologie : la CCIBG proposera un questionnaire type, ajustable et construit en fonction des caractéristiques du territoire.

Diffusion de l'enquête via le logiciel Sphinx (enquête en ligne). La durée de passation de l'enquête sera de 4 semaines minimum (délai ajustable selon le niveau de participation).

Le questionnaire pourra également être diffusé au format papier et via un QR code directement accessible depuis un smartphone, afin de garantir la participation des collaborateurs ne disposant pas d'un accès facile à un outil numérique.

Échantillon recherché : le taux de réponse recherché pour garantir une bonne représentativité des résultats est de 40% minimum pour chaque entité. Si, malgré les relances et le travail de mobilisation des référents mobilité, le taux de participation global reste inférieur à 40%, les résultats de l'enquête risqueraient d'être moins représentatifs.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 033-243301165-20261016-2026_7_9-DE



Action – Le diagnostic mobilité

Etape n°3 : Analyse des données

1 - Analyse des déplacements des salariés :

Elle comprendra des résultats statistiques et des représentations cartographiques sur les flux domicile-travail et professionnels.

Cette partie comprendra entre autres :

- la géolocalisation des lieux de résidence des salariés,
- le potentiel théorique de report modal en fonction des zones d'habitation, des distances de trajet (cartes isodistances),
- l'analyse qualitative des réponses issues de l'enquête mobilité adressée aux salariés,

2 - Synthèse et préconisations

La CCIBG établira une synthèse des constats issus du diagnostic et formulera de premières préconisations afin de poser les bases des orientations stratégiques et d'alimenter l'élaboration du plan d'actions.

Ces conclusions mettront en évidence les potentiels de report modal de l'autosolisme vers des modes de déplacement alternatifs, à court et moyen termes, ainsi que les premières actions (côté collectivité et côté entreprises) susceptibles de favoriser le passage à l'acte des salariés.

L'ensemble de ces résultats fera l'objet d'une présentation et d'échanges, dans un premier temps en COTECH, puis en COPIL. Le but est de construire une vision commune et objectivée des enjeux ainsi que des champs des possibles en matière d'actions.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 033-243301165-20261016-2026_7_9-DE

PHASE 2 : LE PLAN D'ACTIONS

L'élaboration d'un plan d'actions requiert un processus de co-construction avec les acteurs engagés dans la démarche : la collectivité , les entreprises et les partenaires extérieurs.

Durant cette étape, le rôle du COPIL est central : par la concertation, il veille à inscrire le PDMEc dans la dynamique territoriale et la cohérence dans la politique de mobilité du territoire.

La collectivité pourra ainsi arbitrer sur l'appui structurant à apporter aux entreprises, notamment en matière d'infrastructures et de services de mobilité. En retour, les entreprises ont un rôle complémentaire à jouer en créant un environnement favorable et en mettant en œuvre des actions concrètes pour faciliter et simplifier les déplacements de leurs salariés.

- ⇨ Il constituera une stratégie d'actions construite sur 3 ans. Il devra faire l'objet d'une évaluation périodique afin de vérifier qu'il produit réellement les effets attendus et qu'il mobilise efficacement les moyens engagés.
- ⇨ Les premières étapes de la co-construction du plan d'actions (se basant sur les conclusions du diagnostic) se dérouleront au sein du COTECH, avant de faire l'objet d'une présentation et d'une validation en COPIL.

1 - Les ateliers de co-construction (animés par la CCIBG)

- Organisation d'ateliers thématiques (covoiturage, transports en commun, vélo, horaires, stationnement...),
- Priorisation collective des problématiques,
- Brainstorming de solutions adaptées aux contraintes logistiques du site,
- Identification des actions mutualisables,
- Définition des objectifs de "report modal",
- Benchmark et REX d'entreprises et de collectivités ayant engagé une démarche similaire,

Objectif : faire émerger des solutions concrètes, partagées et réalistes. Ces ateliers seront également l'occasion de faire intervenir des acteurs de la mobilité extérieurs au PDMEc : offreurs de solutions (vélocistes, opérateurs de covoiturage), le Syndicat mixte des mobilités de Nouvelle-Aquitaine (Nouvelle-Aquitaine Mobilités – NAM), etc.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 033-243301165-20261016-2026_7_9-DE

PHASE 2 : LE PLAN D'ACTIONS

L'élaboration d'un plan d'actions

2 – Élaboration du plan d'actions

- Formalisation des actions retenues,
- Description du fonctionnement de chaque mesure,
- Définition du périmètre d'intervention : les populations cibles,
- Analyse de la faisabilité, des coûts d'investissement et de fonctionnement,
- Définition des pilotes et partenaires chargés du déploiement,
- Planification (court / moyen / long termes),
- Définition des indicateurs de suivi.

Objectif : passer d'idées à un plan structuré et opérationnel. Pour chaque action retenue, la CCIBG réalisera des "fiches actions" synthétiques précisant les éléments cités ci-dessus.

3 – Validation stratégique

- Présentation du plan au COPIL,
- Arbitrage des actions à déployer et validation budgétaire,
- Engagement formel des entreprises et de la collectivité.

Objectif : sécuriser la mise en œuvre.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 033-243301165-20261016-2026_7_9-DE

PHASE 3 (optionnelle) : MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE



MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

À l'issue du diagnostic et de la validation du plan d'actions, la phase opérationnelle visera un déploiement progressif, combinant des actions rapides et des mesures structurantes.

1 - Lancement des actions "quick wins" (0 à 6 mois) afin de créer rapidement une dynamique visible.

A titre d'exemple :

- Mise en service de la plateforme de covoiturage (si cette solution est retenue),
- Identification et signalisation des premiers points de covoiturage,
- Prêt de VAE interentreprises pour tester l'usage avant l'achat,
- Activation des incitations financières au sein des entreprises : FMD covoiturage / vélo (jusqu'à 800 € par an et par salarié, exonéré d'impôts et de cotisations sociales),
- Animation et communication ciblées auprès des salariés (réunions d'équipe, affichage, kits RH).

Objectif : ces actions, nécessitant un niveau d'investissement relatif, permettront de générer rapidement des premiers résultats mesurables.

2 - Déploiement des actions structurantes (6 à 24 mois).

A titre d'exemple :

- Aménagement de parkings vélos sécurisés mutualisés,
- Création de nouvelles voies cyclables jusqu'à la zone,
- Sécurisation des axes d'accès à la ZAE (réduction des conflits entre poids lourds et cycles),
- Conventionnement avec des vélocistes (location longue durée, flotte de VAE),
- Amélioration de l'éclairage,
- Structuration d'un réseau officiel de points de covoiturage,
- Harmonisation des pratiques RH autour du Forfait Mobilités Durables,

Un accompagnement au changement devra être assuré via :

- Des campagnes de sensibilisation régulières,
- L'organisation d'ateliers de témoignages de salariés,
- Des challenges mobilité annuels,
- L'animation du PDMEc par les référents mobilité,

Objectif : transformer l'expérimentation en pratique durable.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 033-243301165-20261016-2026_7_9-DE

PHASE 4 (optionnelle) : SUIVI ET EVALUATION



SUIVI ET EVALUATION

Le PDMEc fera l'objet d'un pilotage structuré reposant sur des indicateurs objectivés et partagés.

1 - Suivi des indicateurs

La CCIBG réalisera périodiquement (annuellement par exemple) au moyen d'une enquête flash auprès des salariés, un tableau de bord consolidé permettant de mesurer :

- l'évolution du taux d'autosolisme,
- le nombre d'inscrits et de trajets réalisés en covoiturage,
- la part modale du vélo,
- le taux d'utilisation des vélos mis à disposition,
- le nombre d'entreprises engagées dans la démarche,
- les émissions de CO_2 évitées,
- l'évolution de la pression sur le stationnement,
- etc.

Ce suivi permettra également de mesurer l'impact sur l'emploi et l'attractivité :

- élargissement des bassins de recrutement,
- diminution des freins liés à la mobilité,
- amélioration de la fidélisation des salariés
- etc.

Ces indicateurs seront, in fine, présentés et analysés en COPIL afin d'objectiver les résultats obtenus, d'identifier les actions à pérenniser, d'ajuster celles nécessitant des adaptations et, le cas échéant, d'abandonner les dispositifs jugés insuffisamment performants.

2 - Evaluation globale

Une évaluation complète à 3 ans permettra de mesurer l'efficacité globale du plan d'actions.

Le lancement d'une nouvelle enquête globale permettra d'objectiver les évolutions des pratiques de mobilité, de mesurer l'impact réel du PDMEc et de réorienter, si nécessaire, les priorités stratégiques afin de consolider la dynamique engagée.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 033-243301165-20261016-2026_7_9-DE

PROPOSITION FINANCIÈRE



	Montants nets de taxes
Phase 0 : Le lancement	
• Création et animation d'un comité de pilotage du PDMEc • Création d'un comité technique	3 650 €
Phase 1 : Le diagnostic mobilité	
• Cartographie des lieux de provenance • Enquête "mobilité des salariés" • Analyse des données et 1ères préconisations	21 900 €
Phase 2 : Le plan d'actions	
• Les ateliers de co-construction • Élaboration du plan d'actions	4 380 €
MONTANT TOTAL NET DE TAXES DES PHASES 0, 1 ET 2	**29 930 €**

DATE | SIGNATURE ET MENTION BON POUR ACCORD

Phase 3 : Mise en œuvre opérationnelle (option)	
• Animation, communication, mise en relation avec les opérateurs.	5 à 10000€

Dans cette phase n°3, la CCIBG aura principalement un rôle d'animation, de facilitation et d'accompagnement au déploiement des actions retenues.

Phase 4 : Suivi et évaluation (option)	
• Suivi des indicateurs • Evaluation globale	Autour de 20000€

Important : les phases 3 et 4, optionnelles, ne sont pas chiffrées à ce stade. Leur contenu, leur périmètre d'intervention ainsi que les moyens à mobiliser seront précisés à l'issue des phases 0, 1 et 2.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Nos conditions générales de vente sont consultables sur
https://www.bordeauxgironde.cci.fr/conditions-generales-de-vente

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 033-243301165-20261016-2026_7_9-DE

EQUIPE PROJET

Laurent PUTZ

Directeur Adjoint

Il supervise l'équipe projet et intervient sur des missions d'études et de développement économique, des projets de requalification urbaine, des missions de prospective, ainsi que sur la mise en place d'observatoires et la valorisation des données.



Jean-Louis CONFOLENT

Responsable d'Etudes | Référent Mobilité

Depuis plus de 8 ans, son champ d'action porte sur la réalisation de Plans de Mobilité Employeur (PDME) et de Plans de Mobilité Employeur communs (PDMEc)

Il est également l'interlocuteur privilégié des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) du territoire pour le déploiement de PDMEc au sein des zones d'activités économiques stratégiques.

Par ailleurs, il est l'interlocuteur privilégié des entreprises du territoire souhaitant mettre en place une stratégie de mobilité durable à destination de leurs salariés.

Il co-anime, avec l'ADEME et Bordeaux Métropole, le Club de la Mobilité : réseau des référents mobilité du territoire.

Son rôle | Réalisation du PDMEc



REFERENT TERRITORIAL

Benoit de BENGY

Conseiller Dynamique territoriale & Accompagnement des acteurs locaux

En charge des relations entre la CCIBG et les collectivités territoriales sur le périmètre des Landes et Graves de Cernès, il intervient sur des missions d'appui d'aide à la décision et sur la mise en place de préconisations opérationnelles.

Une expérience de 15 ans au service des territoires.



Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 033-243301165-20261016-2026_7_9-DE

NOS REFERENCES

A ce jour :

- plus de 150 entreprises accompagnées sur le territoire girondin,
- 15 PDMEc créés sur le territoire de Bordeaux Métropole,
- plus de 80 000 travailleurs concernés.

Quelques exemples de PDMEc accompagnés :

Zone de fret de Bruges :
- PDMEc en 2017 : 8 entreprises engagées dans la démarche.

OIM Bordeaux Aéroparc :
- PDMEc réalisé en 2018 : 20 entreprises engagées dans la démarche,
- PDMEc évalué en 2023 : 23 entreprises engagées dans la démarche,
- PDMEc évalué 2026 (en cours) : plus de 40 entreprises engagées dans la démarche.

ZAC de Mios :
- PDMEc réalisé en 2019 : 8 entreprises engagées dans la démarche.

OIM Bordeaux Inno Campus – Zone de Bersol :
- PDMEc réalisé en 2018 : 15 entreprises engagées dans la démarche,
- PDMEc évalué en 2024 : 20 entreprises engagées dans la démarche.

OIN Bordeaux Euratlantique :
- PDMEc réalisé en 2025 : 30 entreprises engagées dans la démarche.

Campus universitaire de Bordeaux :
- PDMEc réalisé en 2022 : 20 établissements d'enseignement supérieur engagés dans la démarche.

Nos outils

QGIS : logiciel de système d'information géographique permettant la cartographie des flux domicile-travail, le calcul d'isochrones, la visualisation des potentiels de covoiturage, etc.

Le Sphinx : logiciel français d'enquêtes, d'analyse de données et de datavisualisation.

Plateforme mobilité CCI BG : outil numérique dédié au diagnostic et au pilotage des PDME / PDMEc et des stratégies de mobilité durable.

Club de la mobilité : réseau de référents mobilité. Organisation d'événements, d'ateliers, de colloques, de REX d'entreprises sur le sujet de la mobilité durable.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 033-243301165-20261016-2026_7_9-DE

EXEMPLE D'ENTREPRISES ET D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ACCOMPAGNÉS



Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 033-243301165-20261016-2026_7_9-DE

bordeauxgironde.cci.fr

CCI BORDEAUX GIRONDE

